

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°049

OBJET : ASSAINISSEMENT EAU POTABLE - VALIDATION DU MARCHE DE CONTROLE APRES TRAVAUX

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle que dans le cadre des compétences eau et assainissement, la collectivité a mis en place un certain nombre de marchés de travaux pour réaliser les aménagements nécessaires à ces compétences. En complément, il a été décidé de lancer une consultation pour des prestations de contrôle sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable. Ces missions relèvent de prestations de services en accompagnement des travaux réalisés en amont et / ou en aval et / ou de détection d'anomalies potentielles sur le réseau. Le prestataire retenu devra réaliser les contrôles suivant l'engagement du maître d'ouvrage au niveau de la charte de mise en œuvre des réseaux d'assainissement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et à la charte de ASTEE version 3 de mai 2016 sur la qualité des réseaux d'assainissement

L'ordre préconisé des missions est le suivant :

1. Compactage,
2. Test télévisuel après vérification des conditions d'écoulement,
3. Étanchéité.
4. Elaboration du rapport
5. Transmission du rapport

Le présent marché a été lancée via un accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour un montant maximum fixé à 200 000 € HT sur la durée globale du marché fixé à 48 mois fermes.

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, l'accord-cadre est passé par procédure adaptée.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Les prestations se décomposent en un lot unique.

Aucune variante n'est autorisée.

L'accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

N°	Description	Pondération
1	Prix	30
2	Valeur technique	70
	La valeur technique sera appréciée en fonction de l'analyse de la note méthodologique dont les éléments seront notés comme tels : - Présentation de la méthodologie envisagée pour la réalisation des contrôles (procédé et moyens mis en œuvre pour réaliser les prestations demandées (organisation générale sur les prestations à réaliser, les interventions d'urgence, les interventions classiques, tout point nécessaire à la compréhension de l'organisation en lien avec l'objet du marché...) = 30 points - Moyens humains (équipe dédiée+ Qualification professionnelle et références) et matériels dédiés à la prestation- le candidat s'attachera à démontrer la qualification et l'expérience confirmée de ses équipes dans le domaine du contrôle en assainissement (CV ancienneté) = 20 points - Modèle de rapports de contrôles (ITV, étanchéité et compactage) = 10 points - Développement durable : gestion des déchets, gestion de l'eau, type de véhicule utilisé et plus globalement, les actions mises en place par l'entreprise pour réduire son impact environnemental pendant la durée des prestations + présentation de sa politique globale en matière de protection de l'environnement = 7 points -délai d'envoi du rapport de l'envoi du livrable (maxi 48h dans le CCTP) = 3	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Lancement de la publicité = 22/12/2025 sur la plateforme dématérialisée AWS + publication au BOAMP et sur l'Essor Affiches Loire.

Fin de publicité : 29/01/2026 à 12h00.

Au final : 2 offres déposée dans les délais (aucune offre hors délais) :

1/ SARL ADTEC CONTRÔLE 10 Impasse de la Vavrette 01250 TOSSIAT
2/ TECH NI-CANA CHEMIN DU BUISSON ROND 38460 VILLEMOIRIEU

A l'issue l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société TECHNI-CANA ; sise, Chemin du buisson rond - 38 460 VILLEMOIRIEU pour un montant estimé à 7 194,60 € HT soit 8 633,52 € TTC (DQE non représentatif du montant annuel estimé car basé sur des interventions types demandées)

Vu l'avis de la Commission MAPA,

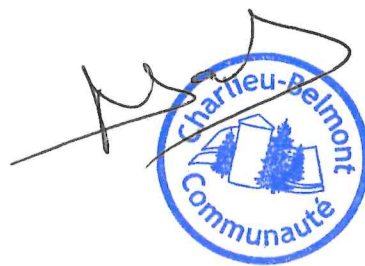
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Retient l'offre de TECHNI-CANA ; sise, Chemin du buisson rond - 38 460 VILLEMOIRIEU, pour le marché relatif aux prestations de contrôle sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable., pour un montant estimé au regard du Détail Quantitatif estimé à 7 194,60 € HT soit 8 633,52 € TTC (DQE non représentatif du montant annuel car basé sur des interventions types demandées),
- Rappelle que le montant maximum des prestations pour la durée de l'accord-cadre est fixé à 200 000 € HT pour la durée globale du marché (4 ans fermes),
- Autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de l'accord cadre et tous les documents afférents
- dit que les dépenses afférentes sont prévues en fonctionnement et en investissement sur les budgets annexes concernés.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026